

Droit à l'oubli: Bing s'y met aussi



Droit à l'oubli: Bing s'y met aussi

Après Google, Bing vient de mettre à disposition des internautes européens un formulaire en ligne qui leur permet de demander le retrait d'informations les concernant.

Bing a commencé à supprimer la liste des résultats de recherche des internautes européens ayant invoqué leur droit à l'oubli, a indiqué le service de suppression des requêtes Forget.me.

Suite à une décision de la Cour de justice de l'Union européenne rendue en mai dernier, le moteur de recherche de Microsoft a démarré ces suppressions en juillet en publiant un formulaire que les utilisateurs doivent remplir. Forget.me précise que ceux qui ont demandé à Bing de supprimer les résultats de leurs requêtes ont commencé à recevoir des réponses. 699 demandes de désindexation sur Bing ont été réalisées via Forget.me depuis le 23 juillet, ce qui représente 2 362 URLs. A ce jour, 79 demandes ont fait l'objet d'une réponse de Bing.

Bing représente 22% des demandes envoyées via Forget.me depuis le 23 juillet, 78% des demandes étant destinées à Google. En moyenne les utilisateurs soumettent moins d'URL par demande à Bing qu'à Google : 3,4 pour Bing contre 9,1 pour Google.

Accédez au formulaire de déférencement de Google

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :
http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-droit-a-l-oubli-bing-s-y-met-aussi-59438.html?utm_source=mail&utm_medium=email&utm_campaign=Newsletter